

Comment prouver le départ de ma femme

Par pascalinette, le 01/04/2009 à 08:53

bonjour a tous

Marié il y a 1an, avec ma femme nous avons décidé de nous séparer il y a 4mois, elle a décidé de partir et ne souhaitais pas revenir, je ne sais pas où elle loge actuellement, elle a laissé toute ses affaires perso et a décidé de me pourrir la vie.

Comment puis je mettre en securité, comment prouver qu'elle n'habite plus avec moi? elle a encor les clefs et je sais qu'elle vient quand je bosse pour fouiller la maison. On m'a parler de déposer une main courante au commissariat. Elle m'a mis dans le petrain financièrement, je ne peu actuellement paspayer les frais d'avocat pour mettre en route le divorce, son avocat me demande 500€ pour l'ouverture du dossier.

De plus je viens de rencontrer quelqu'un et j'ai peur qu'elle soit au courant. Elle peu décider de revenir habiter avec moi mais je ne peu rien y faire.

Donner moi des idées, des conseils, je craque....merci d'avance..

Par Marion2, le 01/04/2009 à 15:51

Bonjour,

La première chose à faire est de vous retirer du compte joint et d'ouvrir un compte à votre nom.

Effectivement, vous allez au plus tôt à la gendarmerie ou au commissariat déposer une maincourante pour abandon de domicile.

Si vous divorcez, je vous conseille, étant donné la situation, de ne pas prendre le même avocat que votre épouse et de faire une demande de divorce pour faute (abandon du domicile conjugal).

Contactez un avocat et expliquez lui votre situation financière actuelle, vous pourrez en principe obtenir un échancier de paiement et peut-être pourrez-vous bénéficier de l'Aide Juridictionnelle, au moins partielle.

Surtout, ne tardez pas, agissez très rapidement.

Bon courage.